

# LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

## LE "CONTRAT CUI-CAE 7H" : UN DISPOSITIF UNIQUE EN FRANCE PRÉSENTÉ AUX COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX

Le conseil départemental de la Manche, dans le cadre de ses orientations stratégiques 2016-2021, a fait de l'insertion par l'activité une priorité pour agir sur l'emploi. Il souhaite également encourager le bénévolat et l'emploi sportif sur le territoire manchois, riche de 117 000 licenciés évoluant dans 1 187 clubs fédérés par 57 comités sportifs départementaux. En effet, cette réussite et ce dynamisme sont liés à l'engagement des salariés et des 15 000 bénévoles qui œuvrent tous en faveur de la pratique sportive. C'est dans ce cadre que le Département, en collaboration étroite avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), propose aux comités sportifs départementaux de nouer un partenariat autour d'un dispositif adapté à leurs besoins : le "CUI 7h". Anne Harel, vice-présidente du conseil départemental déléguée à l'insertion, accompagnée des techniciens des services de l'insertion, a présenté ce dispositif le jeudi 14 septembre, lors de la soirée des comités sportifs organisée par le CDOS.

### LE CUI-CAE 7H : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le CUI-CAE de 7h est une action d'insertion sociale pour des bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi. Il prend la forme d'un contrat aidé dont la durée du temps de travail hebdomadaire est de 7h.

Il répond à un double objectif d'améliorer la situation sociale de bénéficiaires du RSA (meilleure estime de soi, reprendre un rythme, sortir de l'isolement...) et de redynamiser leur parcours d'insertion sociale et les remettre dans une perspective de retour à l'activité.

### UN DISPOSITIF D'INSERTION ADAPTÉ AUX VALEURS DES CLUBS SPORTIFS

Le CUI 7H (contrat unique d'insertion) est un dispositif adapté aux valeurs de partage, d'entraide et d'inclusion sociale que portent

les clubs sportifs. Ce dispositif permet de donner à une personne une chance de rebondir. Le salarié en CUI 7H ne pallie ni un surcroît d'activité ni une vacance de poste et travaille en doublon avec un encadrant de proximité que l'employeur lui nomme.

Grace à ce dispositif unique en France, plus de 100 personnes ont pu bénéficier de ce type de contrat et 27 d'entre elles ont poursuivi sur un autre contrat. Pour les autres, l'expérience a été également positive en relançant une nouvelle dynamique dans leur parcours d'insertion.

#### Contacts :

##### Territoire de projet Nord :

Elodie Ponthou au 06 77 80 91 07

##### Territoire de projet Centre :

Yann Mesnil-Letellier au 06 85 26 15 83

##### Territoire de projet Sud :

Annick Revert au 02 33 89 54 48

#### CONTACTS PRESSE

##### Nicolas Bourdet

02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdett@manche.fr

##### Héloïse Caillard

02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
heloise.caillard@manche.fr

##### Alexandra de Saint Jores

02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr